

--:--:--:--:--

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

--:--:--:--:--

GRANDE CHANCELLERIE DE  
L'ORDRE NATIONAL

--:--:--:--:--

D E C R E T N° 281 /PR/CH.  
portant nomination et promotion dans  
l'Ordre National du Dahomey.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE

GRAND MAITRE DE L'ORDRE NATIONAL,

- VU la Constitution de la République du Dahomey du 26 Novembre 1960 ;  
 VU la Loi N° 60-26/PR du 21 Juillet 1960 portant création de l'Ordre National du Dahomey et la Loi modificative subséquente N° 62 - I4 du 26 Février 1962 ;  
 Vu le Décret N° 6I-202/PR du 21 Juillet 1961 portant nomination du Président et des Membres du Conseil de l'Ordre National du Dahomey ;  
 SUR la proposition du Ministre des Affaires Etrangères et après avis conforme du Conseil de l'Ordre National du Dahomey ;  
 Le Conseil des Ministres entendu,

D E C R E T E :

--:--:--:--:--

Article 1er. - Sont nommés et promus, à titre exceptionnel, dans l'Ordre National du Dahomey, pour prendre rang du 1er Juillet 1962 :

- A la Dignité de Grand - Croix

Monsieur Léopold Sédar SENGHOR  
Président de la République du Sénégal -

- A la Dignité de Grand - Officier

- MM. Mamadou DIA  
Président du Gouvernement de la République du Sénégal -  
 Lamine GUEYE  
Président de l'Assemblée Nationale de la République du Sénégal -

- Au Grade de Commandeur

- MM. Doudou THIAM..... Ministre des Affaires Etrangères de la République du Sénégal -  
 André PEYTAVIN..... Ministre des Finances de la République du Sénégal -  
 Ousmane Alioune SYLLA..... Président de la Commission des Finances et des Affaires Economiques à l'Assemblée Nationale  
 Maître Léon BOISSIER-PALUN Ambassadeur de la République du Sénégal à Londres -

- Au Grade d'Officier

- MM. Alioune SENE..... Directeur-Adjoint du Cabinet du Président de la République du Sénégal -  
 Henry Charles GALLENCA.... Président de la Chambre de Commerce, de l'Industrie et de l'Agriculture de Dakar

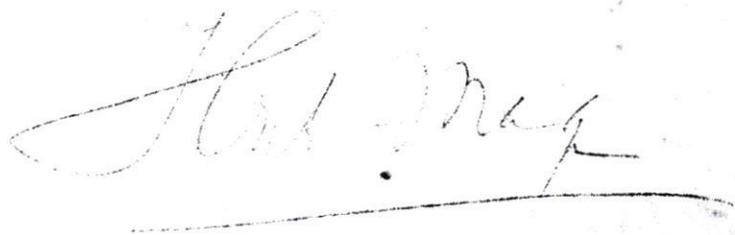
- Au Grade de Chevalier

MM. Le Capitaine Idrissa FALL Aide de Camp du Président de la République du Sénégal -

Albert CHARLES..... Chargé de Protocole à la Présidence de la République du Sénégal -

Sidy Alpha BA..... Chef Adjoint du Protocole de la République du Sénégal -

Article II.- Le Présent Décret sera enregistré et publié au Journal Officiel de la République du Dahomey.



H. M A G A.

Ampliations :

PR..... 2  
Grande Chancellerie.....I4  
Affaires Etrangères..... 2  
Information..... I  
Radio..... I  
J.O.R.D..... I  
Intéressés.....I2